



ELEVAGE PORCIN

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

CONDUITE D'ÉLEVAGE EN POST-SEVRAGE ET ENGRAISSEMENT

OBJECTIFS

> Assurer les tâches spécifiques de la **conduite des porcelets et porcs charcutiers**, en atelier post-sevrage et engraissement en abordant la trilogie : techniques d'élevage, éléments réglementaires et de sécurité.

INTERVENANTS

Christine Meymerit, formatrice experte en élevage porcin, ou autre formateur expert spécifique à l'élevage porcin.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Léa DUFRECHOU
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

CONDUITE D'ÉLEVAGE EN POST-SEVRAGE ET ENGRAISSEMENT

ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

- > **Objectifs de production**
- > **Critères techniques de suivi**
- > **Les voies d'amélioration de l'Indice de Consommation et de la plus value**
- > **Conduite d'élevage après sevrage et en période de post-sevrage** (alimentation, ambiance, santé des animaux)
- > **Conduite en phase d'engraissement** (alimentation, ambiance, santé)
- > **Déplacement, tri, transfert d'animaux** (comportement du porc et méthodologie)
- > **Préparation des porcs avant abattage**
- > **Les bordereaux d'abattage** (poids, critères de qualité, plus-value)
- > **Synthèse des points de vigilance à maîtriser en phase de post-sevrage et engraissement**
- > **Bilan de la journée**

- **DURÉE**
1 JOUR
(7 HEURES)
- **PUBLIC**
ELEVEURS OU SALARIÉS
EN ÉLEVAGE PORCIN
- **PRÉ-REQUIS**
AUCUN
- **PÉDAGOGIE**
MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET ACTIVE, ANALYSE DE
SITUATION, EXERCICES
SUR ÉTUDE DE CAS,
ÉCHANGE
D'EXPÉRIENCES ET DE
BONNES PRATIQUES,
VISITE D'UN ÉLEVAGE SI
POSSIBLE
- **EVALUATION
DES ACQUIS**
AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT ET FIN DE
SESSION, QUIZ
- **COÛT
PÉDAGOGIQUE**
 - AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
 - SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
 - POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.